

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0667 du 28/06/2019

Arrêté du 15 mai 2019

ARRETE PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 20/05/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

arrêté portant radiation des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié, instituant une indemnité de départ volontaire ;
- Vu la demande de l'intéressé en date du 7 mai 2019 ;

ARRÊTE :

Article premier : Monsieur Franck PINTON, matricule DGFIP n° 183324, inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale, est radié des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques, à compter du 20 mai 2019, date de sa démission.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 15 MAI 2019

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES
COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH1B

FLORENCE PLOYART

BOFIP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Jérôme FOURNEL	ISSN 2268-0756